

## Procès-verbal du conseil d'administration du 22 octobre 2020

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711 et suivants,  
Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,  
Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,  
Vu la décision n° 2021-025 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,  
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 12 mars 2021, prend la délibération suivante :

### Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du conseil d'administration du 22 octobre 2020 dont une copie est disponible sur le site intranet de l'établissement.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 24*

*Nombre de voix favorables : 23*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 1*

Fait à Lyon, le 12 mars 2021,

Le Président de l'ENS de Lyon  
Jean-François PINTON

